



LA STÉRILISATION DES CHATS, UN ACTE DE PROTECTION

Depuis quelques mois, nous avons noté une recrudescence de chats errants, abandonnés et de ce fait, en surpopulation dans notre commune de JUZET DE LUCHON.

Nous vous rappelons que la stérilisation est obligatoire **depuis le 1^{er}/11/2017** ; c'est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes du bien être animal. Le chat est un animal domestique, il ne peut être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité.

En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

Trop souvent, une portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons qui peuvent mourir faute de soins, d'alimentation ou grandir dans de mauvaises conditions.

Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux.